



Rencontre avec le Garde des Sceaux

UN DISCOURS DE VÉRITÉ

FO-JUSTICE PJJ est la première organisation syndicale à être reçue dans le cadre d'une bilatérale par le Garde des Sceaux et son cabinet, à travers un discours franc et sans détour, nous avons fait part de notre déception face à la dérive de la PJJ.

► **En effet, nous pensions que l'arrivée d'un poids lourd de la politique à Vendôme aurait permis de :**

- De clarifier les orientations de la justice pénale des mineurs.
- De mettre fin à la cacophonie entre la chancellerie et la DPJJ.
- D'obtenir un budget audacieux en lien avec les besoins RH repérés sur les terrains.
- De soutenir les missions portées par les professionnels de la PJJ auprès des mineurs placés sous-main de justice.

► **Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. En dénotent :**

- Le soutien aveugle du ministre aux lois ATTAL.
- L'absence de concertation préalable.
- La gestion calamiteuse de la Directrice de la PJJ et ses départs avortés.
- La Dichotomie entre les orientations ministérielles et celle de la DPJJ en matière de Justice pénale des mineurs.
- La non-reconduction de nombreux contractuels, la politique du PAE sous-évalué et le blocage des contrats renforts.
- La diffusion tous azimuts de la charte des valeurs et de la déontologie dont nous avons demandé le retrait.
- La gestion catastrophique de certains CEF dont celui de Brignoles pour lequel une inspection a été demandée.
- L'absence totale de dialogue social

Les échanges entre **FO justice PJJ et le ministre ont certes étaient tendus mais il était inconcevable pour notre organisation syndicale de tenir un discours de flatterie.**

Dans un ton tout aussi franc et direct, le ministre a partagé les difficultés auxquelles il a été confronté pour changer la gouvernance de la PJJ.

Nous ne rentrerons pas dans les détails sur ce point mais il est désormais acté que la prochaine Direction de la PJJ devra à minima être fidèle aux orientations de la chancellerie et s'inscrire dans un dialogue social constructif avec notre organisation syndicale.

Concernant le retrait de la charte des valeurs et de déontologie, cette demande sera étudiée lors de la désignation de la prochaine direction.

Le point relatif à la politique de recrutement de la PJJ (les PAE sous évalués, le remplacement uniquement des postes vacants et le refus de renouveler les contrats dits « renfort »), ne pouvait pas être abordé en cette instance. Le format ne permettait pas de rentrer dans la technicité.

Notre demande d'inspection notamment de la ligne hiérarchique du CEF de Brignoles et de la direction territoriale du Var a été prise en compte. Le ministre rappelle suite à l'évaluation approfondie des CEF que cette politique jugée coûteuse devra nécessairement faire l'objet d'une réflexion notamment s'agissant des CEF publics.

Avant de conclure, nous avons lourdement insisté sur la nature du dialogue social, nous avons invité le ministre à rappeler à la direction de la PJJ que la négociation avec FO justice PJJ ne pouvait pas être à sens unique.

Notre collaboration dépend bien évidemment des avancées que nous obtenons pour nos collègues qui œuvrent au quotidien.

FO Justice PJJ – le 3 Juillet 2025



*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*